

Tarif de la Carte SCOL'R (circuits spéciaux scolaires)

Essonne - Année scolaire 2018-2019

SCOLARITE	ELIGIBILITE	Elèves domiciliés en ESSONNE	Elèves domiciliés HORS ESSONNE mais résidant en l'Île-de-France	Elèves résidant hors Île-de-France
PRIMAIRES (Maternelles - Élémentaires)	SI ELIGIBLE	125,00 €	303,20 €	867,20 €
	NON ELIGIBLE		867,20 €	867,20 €
COLLEGIENS	SI ELIGIBLE	125,00 €	303,20 €	867,20 €
	NON ELIGIBLE		867,20 €	867,20 €
LYCEENS <21 ANS	SI ELIGIBLE	303,20 €	303,20 €	867,20 €
	NON ELIGIBLE	867,20 €	867,20 €	867,20 €

Pour les élèves boursiers essonniens collégiens : 25 €*

* Remboursement par Ile-de-France Mobilités sur présentation d'un justificatif

DUPLICATA 20 €

(délivré par Ile-de-France Mobilités uniquement)

L'Eligibilité est liée aux critères définis au Règlement Régional du STIF

Le tarif applicable uniquement aux Essonniens est décidé chaque année par le Conseil Départemental de l'Essonne

